

REPUBLIQUE FRANCAISE

	EAU
--	-----

POSTE COMPTABLE DE : PONTIVY

SERVICE PUBLIC LOCAL

M 49 ... (1)

Budget Primitif (2)

Année 2011

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M 49
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

Pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
p.2	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.8/9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
p.10/11	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
p.12/13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.14/15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.17	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs	X	
p.17	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux	X	
p.18	A1.3 - Autres dettes	X	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.20	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
p.21	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
p.21	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
p.22	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
p.22	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
p.22	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.23	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.24	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.25/26	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)	X	
p.25/26	A5.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)	X	
p.27	A6 - Etat des charges transférées		X
p.27	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
p.28	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		X
p.28	B1.2 - Subventions versées dans le cadre vote du budget		X
p.29	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.29	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
p.29	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
p.29	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.30	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
p.30	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
p.31	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		X
p.31	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		X
p.31	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
p.32	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
p.32	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
	D - Arrêté et signatures		
p.33	D1 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et des groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L. 2313-1 du CGCT) à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

- III – Les provisions sont (2) :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V – Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 252 735,32	1 940 857,63
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	688 122,31 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 940 857,63	1 940 857,63

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 218 815,00	1 217 565,62
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 140 761,28	1 413 766,66
R E P O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	728 244,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 359 576,28	3 359 576,28

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 300 433,91	5 300 433,91
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... .. (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	222 000,00	0,00	172 100,00	172 100,00	172 100,00
	Total des dépenses de gestion des services	222 000,00	0,00	172 100,00	172 100,00	172 100,00
66	Charges financières	282 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
67	Charges exceptionnelles	337 033,12	0,00	320 635,32	320 635,32	320 635,32
	Total des dépenses réelles d'exploitation	841 033,12	0,00	752 735,32	752 735,32	752 735,32
						+
023	Virement à la section d'investissement (6)	544 518,32	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	490 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 034 518,32	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	TOTAL	1 875 551,44	0,00	1 252 735,32	1 252 735,32	1 252 735,32

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	688 122,31
	=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 940 857,63

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... .. (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
77	Produits exceptionnels	676 892,86	0,00	764 542,63	764 542,63	764 542,63
	Total des recettes réelles d'exploitation	1 676 892,86	0,00	1 764 542,63	1 764 542,63	1 764 542,63
						+
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	0,00		176 315,00	176 315,00	176 315,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		176 315,00	176 315,00	176 315,00
	TOTAL	1 676 892,86	0,00	1 940 857,63	1 940 857,63	1 940 857,63

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	0,00
	=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 940 857,63

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	323 685,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. I – Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	44 755,46	0,00	0,00	44 755,46
23	Immobilisations en cours	500 000,00	2 077 005,82	682 500,00	682 500,00	2 759 505,82
Total des dépenses d'équipement		500 000,00	2 140 761,28	682 500,00	682 500,00	2 823 261,28
16	Emprunts et dettes assimilées	355 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
Total des dépenses financières		355 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		855 000,00	2 140 761,28	1 042 500,00	1 042 500,00	3 183 261,28

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	0,00		176 315,00	176 315,00	176 315,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		176 315,00	176 315,00	176 315,00

TOTAL		855 000,00	2 140 761,28	1 218 815,00	1 218 815,00	3 359 576,28
--------------	--	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					
0,00					

=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
3 359 576,28					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	75 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	420 000,00	1 045 445,97	555 565,62	555 565,62	1 601 011,59
23	Immobilisations en cours	80 000,00	368 320,69	90 000,00	90 000,00	458 320,69
Total des recettes d'équipement		575 000,00	1 413 766,66	717 565,62	717 565,62	2 131 332,28
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		575 000,00	1 413 766,66	717 565,62	717 565,62	2 131 332,28

021	Virement de la section d'exploitation (6)	544 518,32		0,00	0,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	490 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 034 518,32		500 000,00	500 000,00	500 000,00

TOTAL		1 609 518,32	1 413 766,66	1 217 565,62	1 217 565,62	2 631 332,28
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					
728 244,00					

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
3 359 576,28					

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	323 685,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	172 100,00		172 100,00
66	Charges financières	260 000,00	0,00	260 000,00
67	Charges exceptionnelles	320 635,32	0,00	320 635,32
68	Dotations aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	500 000,00	500 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		752 735,32	500 000,00	1 252 735,32

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	688 122,31
---	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 940 857,63
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	176 315,00	176 315,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	19 000,00	0,00	19 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	44 755,46	0,00	44 755,46
23	Immobilisations en cours (6)	2 759 505,82	0,00	2 759 505,82
Dépenses d'investissement – Total		2 823 261,28	176 315,00	2 999 576,28

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 999 576,28
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués...	1 000 000,00		1 000 000,00
77	Produits exceptionnels	764 542,63	176 315,00	940 857,63
	Recettes d'exploitation – Total	1 764 542,63	176 315,00	1 940 857,63

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 940 857,63
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	72 000,00	0,00	72 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 601 011,59	0,00	1 601 011,59
23	Immobilisations en cours	458 320,69	0,00	458 320,69
28	Amortissements des immobilisations		500 000,00	500 000,00
	Recettes d'investissement – Total	2 131 332,28	500 000,00	2 631 332,28

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	728 244,00
--	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	3 359 576,28
--	---------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/arth (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	222 000,00	172 100,00	172 100,00
605	Achats d'eau	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6137	Redevances	85 000,00	70 000,00	70 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	500,00	500,00
6231	Annonces & insertions	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues & imprimés	0,00	600,00	600,00
63512	Taxes foncières	18 000,00	16 000,00	16 000,00
6371	Redevance des prélè. d'eau	105 000,00	80 000,00	80 000,00
6378	Autres taxes & redevances	2 000,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65)		222 000,00	172 100,00	172 100,00

66	Charges financières (b) (8)	282 000,00	260 000,00	260 000,00
66111	Intérêts des Emprunts et Dette	282 000,00	260 000,00	260 000,00
	Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice =..... Montant de l'exercice N-1 =.....			
67	Charges exceptionnelles (c)	337 033,12	320 635,32	320 635,32
6718	Autres chges exceptionnelles	337 033,12	320 635,32	320 635,32
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		841 033,12	752 735,32	752 735,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.

(2) cf.1 – Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) Ce compte est uniquement ouvert en M 41.

(7) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	544 518,32	0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>	490 000,00	500 000,00	500 000,00
6811	<i>Dota.Amortis.sur immos.</i>	490 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 034 518,32	500 000,00	500 000,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur section d'exploitation</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 034 518,32	500 000,00	500 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 875 551,44	1 252 735,32	1 252 735,32
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				688 122,31
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 940 857,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. 1– Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
	Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	676 892,86	764 542,63	764 542,63
774	Subventions exceptionnelles	676 892,86	764 542,63	764 542,63
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 676 892,86	1 764 542,63	1 764 542,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. I – Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	0,00	176 315,00	176 315,00
777	<i>Quote part subvent⁶ d'investi</i>	0,00	176 315,00	176 315,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	176 315,00	176 315,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 676 892,86	1 940 857,63	1 940 857,63
---	---------------------	---------------------	---------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (7)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 940 857,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1- Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040 ; RE 043 = DE 043.

(6) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	500 000,00	682 500,00	682 500,00
231513	Remplacement Canalisations	500 000,00	620 000,00	620 000,00
231516	Trvx Station et mise à niveau	0,00	53 500,00	53 500,00
231536	Trvx Rue Kerostin	0,00	9 000,00	9 000,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		500 000,00	682 500,00	682 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	355 000,00	360 000,00	360 000,00
1641	Emprunts en euro	355 000,00	360 000,00	360 000,00
18	Comptes de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		355 000,00	360 000,00	360 000,00
45...1	Op. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		855 000,00	1 042 500,00	1 042 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I – Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	0,00	176 315,00	176 315,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	176 315,00	176 315,00
139118	Autres	0,00	15,00	15,00
13912	Régions	0,00	300,00	300,00
13913	Départements	0,00	6 000,00	6 000,00
13918	Autres	0,00	170 000,00	170 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	176 315,00	176 315,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	855 000,00	1 218 815,00	1 218 815,00
			+
			2 140 761,28
			+
			0,00
			=
			3 359 576,28

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.
(2) Cf. I – Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	75 000,00	72 000,00	72 000,00
1318	Autres	75 000,00	72 000,00	72 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	420 000,00	555 565,62	555 565,62
1641	Emprunts en euro	420 000,00	555 565,62	555 565,62
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	80 000,00	90 000,00	90 000,00
231513	Remplacement Canalisations	80 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes d'équipement		575 000,00	717 565,62	717 565,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		575 000,00	717 565,62	717 565,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I – Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ar t(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget ... (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	544 518,32	0,00	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transf. entre sections (5) (6)</i>	490 000,00	500 000,00	500 000,00
2801	<i>Frais d'établissement</i>	75 000,00	76 500,00	76 500,00
28121	<i>Terrains nus</i>	4 000,00	8 500,00	8 500,00
281311	<i>Bât. d'exploitation</i>	45 000,00	46 000,00	46 000,00
281351	<i>Bât. d'exploitation</i>	5 000,00	6 000,00	6 000,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	360 000,00	362 000,00	362 000,00
28154	<i>Mat. industriel</i>	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 034 518,32	500 000,00	500 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 034 518,32	500 000,00	500 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 609 518,32	1 217 565,62	1 217 565,62
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				1 413 766,66
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				728 244,00
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				3 359 576,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 – Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser .

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 04*.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) :
LIBELLE :

(2)

Art (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant pour information (6)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 ^c	0,00 ^d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Besoin de financement = (a+b) – (c+d)	0,00
Excédent de financement = (c+d) – (a+b)	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ; et dont le numéro doit au moins être égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 – DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Caisses de crédit agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Épargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS – Banques Populaires					
Crédit mutuel – CIC					
Organismes d'assurance					
... (3)					
Auprès des organismes de droit public					
... (3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					
... (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM,...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 « opérations afférentes à l'emprunt » doivent être inscrites.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
...							
...							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé) ou changement du mode d'amortissement.

(5) Indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	III
AUTRES DETTES	A 1.3

A 1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location-ventes			
Dettes pour locations-acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A1.4
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	

A1.4 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							taux...(3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux...(3)	Index (4)	Niveau de taux		en intérêts (7)	en capital	
TOTAL GENERAL																		
I63 Emprunts obligataires (Total)																		
...																		
...																		
I64 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)																		
I641 Emprunts en euros (8)																		
...																		
...																		
I643 Emprunts en devises (8)																		
...																		
...																		
I6441 Opérations afférentes à l'emprunt						(9)												
...																		
...																		
I65 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																		
...																		
...																		
I67 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																		
...																		
...																		
I68 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)																		
I681 Autres emprunts																		
...																		
I682 Bons à moyen terme négociables																		
...																		
I687 Autres dettes																		
...																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.5

A1.5 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							taux... (4)	Index (5)	Taux (6) actuariel	Taux... (4)	Index (5)	Niveau de taux		en (8) intérêts	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																		
Totales des dépenses au c/ 166																		
Refinancement de dette																		
...																		
...																		
...																		
Totales des recettes au c/ 166																		
Refinancement de dette																		
...																		
...																		
...																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
CONTRAT DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 – ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option, le cas échéant	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 – CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie(2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
51921 Avances de la coll. De rattachement						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de crédits de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'exécutif de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : : Biens ou catégories de biens amortis : Durée : : :	

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises ...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

A4.1 – DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) =A+B+C+D		I 536 315,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		II 536 315,00
16 Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		360 000,00
1641	Emprunts en euro	360 000,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Transferts entre sections = C+D		176 315,00
Reprises / autofinancement antérieur : (C) (3)		176 315,00
139118	Autres	15,00
13912	Régions	300,00
13913	Départements	6 000,00
13918	Autres	170 000,00
Charges transférées (D) = E+F+G		0,00
481...	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)	0,00
Production immobilisée (F)		0,00
Stocks et en-cours (G)		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I – Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= G+H+J+K		III 500 000,00
	Ressources propres externes (G)	0,00
	Autres recettes financières (H)	0,00
Transferts entre sections (J)		500 000,00
2801	Frais d'établissement	76 500,00
28121	Terrains nus	8 500,00
281311	Bât. d'exploitation	46 000,00
281351	Bât. d'exploitation	6 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	362 000,00
28154	Mat. industriel	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	0,00
R001	Excédent d'investissement reporté	728 244,00
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00

	Montant	
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I + D001	536 315,00
Recettes financières	(III) + R001 + R1064 + R1068	1 228 244,00
Solde des opérations financières	III - (I) (1)	-36 315,00
Solde net hors charges transférées (2)	III - ((I)-II) (1)	500 000,00

(1) Indiquer le signe algébrique.

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A 5.2

Service (1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	172 100,00	013	Atténuations de charges	0,00
605	Achats d'eau	1 000,00			
6137	Redevances	70 000,00			
6226	Honoraires	500,00			
6231	Annonces & insertions	2 500,00			
6236	Catalogues & imprimés	600,00			
63512	Taxes foncières	16 000,00			
6371	Redevance des prélè. d'eau	80 000,00			
6378	Autres taxes & redevances	1 500,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	70	Ventes de produits fabriqués,...	1 000 000,00
			70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 000 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	74	Subventions d'exploitation	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
66	Charges financières	260 000,00	76	Produits financiers	0,00
66111	Intérêts des Emprunts et Dette	260 000,00			
67	Charges exceptionnelles	320 635,32	77	Produits exceptionnels	764 542,63
6718	Autres chges exceptionnelles	320 635,32	774	Subventions exceptionnelles	764 542,63
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)	0,00	78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00			
Total des dépenses réelles		752 735,32	Total des recettes réelles		1 764 542,63
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	500 000,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	176 315,00
6811	Dota.Amortis.sur immos.	500 000,00	777	Quote part subvent° d'investi	176 315,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00
Total des dépenses d'ordre		500 000,00	Total des recettes d'ordre		176 315,00
D002 (5)		688 122,31	R002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 940 857,63	TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 940 857,63

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A 5.2

Service (1) ...
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	19 000,00	13	Subventions d'investissement	72 000,00
2011	Indemn. Protection Captages	19 000,00	1318	Autres	72 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	44 755,46	16	Emprunts et dettes assimilées	1 601 011,59
21113	Acquisition Terrains	16 800,00	1641	Emprunts en euro	1 601 011,59
2121	Terrains nus	27 955,46			
22	Immob. Reçues en affect. (hors op.)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
23	Immobilisations en cours (hors op.)	2 759 505,82	21	Immobilisations corporelles	0,00
231513	Remplacement Canalisations	1 232 280,85			
231516	Trvx Station et mise à niveau	1 085 787,66			
231531	Sectorisation Réseau	166 277,10			
231532	Bornes de Puisage	2 745,60			
231536	Trvx Rue Kerostin	9 000,00			
231539	Travaux déviation nord	203 223,79			
231540	Ref.canalis. Prog 2009	60 190,82			
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	23	Immobilisations en cours	458 320,69
			231513	Remplacement Canalisations	188 155,74
			231516	Trvx Station et mise à niveau	158 529,89
			231531	Sectorisation Réseau	27 707,59
			231539	Travaux déviation nord	32 417,94
			231540	Ref.canalis. Prog 2009	51 509,53
13	Subventions d'investissement	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000,00	106	Réserves	0,00
1641	Emprunts en euro	360 000,00			
18	Compte de liaison : affectation à	0,00	18	Comptes de liaison : affectation à	0,00
26	Particip. Et créances rattachées à ...	0,00	26	Particip. et créances rattachées à ...	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
4581	Op. c/de tiers n° ... (1 ligne par op.)	0,00	4582	Op. c/de tiers n° ... (1 ligne par op.)	0,00
Total des dépenses réelles		3 183 261,28	Total des recettes réelles		2 131 332,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	176 315,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00
139118	Autres	15,00			
13912	Régions	300,00			
13913	Départements	6 000,00			
13918	Autres	170 000,00			
			2801	Frais d'établissement	76 500,00
			28121	Terrains nus	8 500,00
			281311	Bât. d'exploitation	46 000,00
			281351	Bât. d'exploitation	6 000,00

			281531	Réseaux d'adduction d'eau	362 000,00
			28154	Mat. industriel	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		176 315,00	Total des recettes d'ordre		500 000,00
D001 (4)		0,00	R001 (4)		728 244,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		3 359 576,28	TOTAL GENERAL DES RECETTES		3 359 576,28

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

Date de la délibération :.../.../....

Intitulé de l'opération :									
N° de l'opération :									
DEPENSES 4581					RECETTES 4582				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
					+ n° op				
						Financement par d'autres tiers			
					040	Financement par le service (contrepartie 6742)			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + dépenses nouvelles votées.

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + recettes nouvelles votées.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.1 B1.2

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
									Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																		
...																		
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																		
...																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée(I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL.....							

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL.....							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus.....							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises.....							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N) ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N	C1.1 C1.2

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général. Adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE ☉				
FILIERE TECHNIQUE ☐				
FILIERE SOCIALE ☑				
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
TOTAL GENERAL			

(1) **CATEGORIES** : A, B et C

(2) **SECTEUR ADM** : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)...

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2
DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...		
...					

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés
	VOTES : Pour Contre Abstentions
Date de convocation :/...../.....	
Présenté par le (1),	
A le	
Le (1),	
Délibéré par (2), réuni en session	
A le	
Les membres (2),	
Certifié exécutoire par le (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le/...../.....	
A... .., le/...../.....	

(1) Compléter par le président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général
 (2) Compléter par "Conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.